



# COMMUNIQUÉ

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 5 février 2015

## La CGT signe deux accords favorables aux postiers et appelle à la poursuite de la mobilisation

La CGT a signé deux accords qui répondaient à deux revendications qu'elle portait depuis longtemps.

Il s'agit de :

- l'accord sur les grilles indiciaires qui transpose les mesures fonction publique à La Poste et revalorise les rémunérations d'une partie des fonctionnaires.
- l'accord de complément de rémunération qui permet l'égalité de traitement entre les fonctionnaires et les contractuels sur le complément de salaires.

Bien entendu ces deux avancées obtenues dans des négociations difficiles ne répondent que partiellement à l'exigence de revalorisation des salaires des postiers qui reste posée, notamment dans le cadre des négociations salariales qui viennent de s'ouvrir.

La CGT a en revanche refusé de valider l'accord «un avenir pour chaque postier» qui demeure le volet social d'accompagnement du plan stratégique de La Poste. Il doit être combattu comportant de lourds dangers pour l'emploi, les conditions de vie et de travail des postiers et la qualité du service public postal.

Dans cette dernière période, les luttes se développent dans plusieurs départements contre les réorganisations, fermetures de service, ...

La CGT appelle l'ensemble des postières et postiers à renforcer ces mobilisations pour faire entendre leurs exigences à partir de leur vécu tant sur les salaires, l'emploi, leur métier et le service public postal.

En ce sens, la CGT a pris contact avec l'ensemble des organisations syndicales pour décider ensemble d'une journée nationale d'action unitaire à La Poste dans les prochaines semaines.